

Infos. Village

Sommaire

Conseil municipal du 2 février 2012

- Vote des Comptes administratifs de la commune et de ses services
- Subventions pour voyages scolaires

Informations diverses

- Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie
- Etat civil



Mairie : 7 Rue de Prételon
70 000 Villeparois
Horaires d'ouverture :
Le lundi et le jeudi
de 18 à 19 heures
☎ 03.84.75.29.28 ou
06.75.79.43.20

Courriel :

mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site Internet

<http://www.villeparois.fr>

Rappel:

La secrétaire de mairie est présente
le lundi de 8 heures 30 à 12 heures
et de 14 heures à 19 heures ,
le mardi de 13 heures à 18 heures



Attention Nouveaux Horaires

Les horaires du secrétariat de Mairie et des permanences des élus sont modifiés comme suit :

Permanence des élus

Tous les lundi et jeudi de 18 à 19 heures

Ouverture du secrétariat de mairie

Le lundi de 8 heures 30 à 12 heures
et de 14 heures à 19 heures

Le mardi de 13 heures à 18 heures

Conseil municipal du 2 février 2012

Vote des comptes administratifs

Le conseil municipal du 2 février 2012 était essentiellement consacré au vote des comptes administratifs. Bien qu'il ne s'agisse à ce stade que d'un constat, cette étape de l'exécution budgétaire est importante. Elle permet en effet de faire un point de situation précis sur l'état des finances de la collectivité, de mesurer les évolutions et dérives éventuelles, et d'apprécier sa capacité à investir.

Budget communal

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2011 sont arrêtées à hauteur de 106 517.49 € soit une très légère diminution par rapport à 2010 (-0.89%).

Cette évolution s'explique par des dépenses de personnel contenues à 26 345.75 € également en légère baisse, par une réduction des charges financières (1 652.65 € soit - 42.35%), par une progression des charges de gestion courante (22 715.00 € soit 7.64%) due principalement à la prise en charges en 2011 des frais d'essence du véhicule de service, à l'augmentation des tarifs et d'un décalage de période de facturation de l'électricité.

L'évolution des autres charges de gestion courantes (28 482.77 € soit +3.73%) s'explique par la contribution du budget communal, sur

une année complète, au remboursement de l'emprunt de 200 000 € souscrit pour le financement des travaux de viabilisation du lotissement « Les coteaux de la roche ».

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 115 104.10 € soit une progression de + 9.20 % due principalement à la vente de bois et à une progression assez sensible des ressources fiscales (45 374 € soit + 4.72% - Evolution des bases d'imposition)

Cette maîtrise des dépenses, nous permet de dégager en 2011 un excédent de fonctionnement de 8 586.61 € qui ajouté à l'excédent des années antérieures, nous permettra de débiter l'année 2012 avec un excédent de 28 803.70 €.

Section d'investissement :

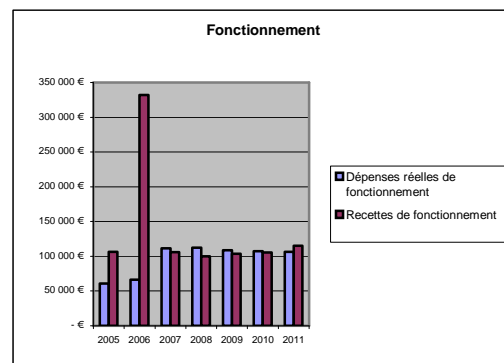
Les dépenses d'investissement 2011, arrêtées à hauteur de 58 114.51 € ont été principalement consacrées :

A l'acquisition de matériel informatique en 2010 ; mais réglé en 2011 pour un montant de 1 342.57 €.

Au règlement partiel des travaux de requalification de la rue de la pie du Chêne : 52 138.79 €.

Et au remboursement du capital des emprunts : 4 562.59 € en baisse de 33.70%.

Les recettes d'investissement arrêtées à hauteur de 40 294.82 € sont essentiellement constituées des amortissements et d'une partie des subventions obtenues pour les travaux de voirie.



Les recettes exceptionnelles de 2006 s'expliquent par l'aménagement du lotissement « Aux chailles », recettes investies dans les travaux de viabilisation et d'extension des réseaux.

A compter de 2007, la mise en place des amortissements sur le budget communal a nécessité la régularisation des années antérieures, opération rendue possible par une réduction de l'excédent cumulé. Cette régularisation est maintenant terminée. En 2012, les amortissements communaux généreront un autofinancement d'environ 15 000 €.



La dette

Hors lotissement et services, la commune était endettée au 31/12/2011 à hauteur de 57 897.86 € soit environ 272 € par habitant. Elle correspond sensiblement à un an de recette fiscale de la commune et à deux ans d'autofinancement.

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle d'environ 6 600 €. (La commune n'a pas souscrit d'emprunt dit « Toxique »)

Le personnel communal

La commune compte actuellement 3 agents territoriaux

Un agent d'entretien à raison de 20 heures par semaine, commun avec la commune de Coulevon, une secrétaire de mairie payée 15 heures par semaine et un agent de propreté à raison de 2 heures par mois.

Organes de regroupement

La commune est un des membres de la Communauté d'Agglomération de VESOUL, elle adhère également au Syndicat des eaux du Breuchin, au Syndicat d'électricité SIED 70 et par l'intermédiaire de la CAV au Syndicat du Durgeon et de ses affluents (SMETA)



Trésorerie :

Fin 2011, la commune a souscrit une ligne de trésorerie de 150 000 € afin de faire face au décalage entre le règlement des entreprises, le versement des subventions des travaux de requalification de la rue de la Pie du Chêne et le remboursement de la TVA.

Aucun tirage n'a été réalisé sur cette ligne

en 2011.



Service de l'eau potable

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de ce service sont arrêtées en 2011 à 26 950.97 € soit une progression de 2.10 %.

Ces dépenses comprennent les amortissements (8 231.69 € +16.51%), les achats d'eau et dépenses diverses (15 364.43 € -5.24%), les charges financières (2 0301.03 € -6.21%) et la redevance pollution reversée à l'agence de l'eau (1053.82€ +58.89%)

Les recettes d'exploitation de ce service sont arrêtées à hauteur de 26 236.35 € en baisse de 8.30 %

Cette évolution s'explique par une diminution des consommations, notamment au niveau des exploitations agricoles.

Ce service constate, en 2011 un léger déficit, dû principalement à deux fuites sur des branchements particuliers et détectée tardivement malgré une surveillance quotidienne des consommations.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement de ce service arrêtées à hauteur de 11 984.73 € concernent la mise en conformité de deux branchements (4 485 €, réalisée suite aux fuites constatées sur ces installations), au remboursement des emprunts. (2 982.36 € +5.12%) et à la reprise des subventions au compte de résultat (4 517.37 € -8.32%)

Les recettes d'investissement arrêtées à hauteur de 10 328.69 € sont constituées d'une subvention du département perçue pour l'installation du poteau d'incendie entre Villeparois et Coulevon (1 042 €), du FCTVA (1 055 €) et des amortissements (8 231.69 €)

La dette :

La dette de ce service était au 31/12/2011 de 44 819.32 €

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 5 430 €

Service de l'assainissement

Section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation de ce service sont arrêtées au 31/12/2011 à 12 928.65 € soit : - 27.51% par rapport à 2010.

Cette baisse importante des dépenses s'explique par l'absence, en 2011 de travaux de réparation ou de curage sur le réseau.

Les coûts de traitement des eaux usées par la Communauté d'Agglomération d'un montant de 9 399 € sont à peu près stabilisés (+3%)

Les recettes d'exploitation de ce service arrêtée à hauteur de 13 915.54 € permet, contrairement aux années précédentes, d'équilibrer les dépenses sans recourir au budget communal et donc à l'impôt.



Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de ce service sont arrêtées au 31/12/2011 à 3 709.07 € et comprennent le remboursement de l'emprunt souscrit pour la construction du réseau et la reprise des subventions au compte de résultat.

Aucuns travaux d'investissement n'ont été réalisés sur ce réseau en 2011.

Les recettes d'investissement arrêtées à 2738.30 € comprennent uniquement les amortissements.

La dette

L'année 2011 était la dernière année de remboursement de l'emprunt souscrit pour la construction du réseau initial. Aucun autre emprunt n'a été souscrit depuis.

Lotissement Les coteaux de la roche

Cette opération étant toujours sous la contrainte du périmètre de contournement de Vesoul par la RN19, aucune opération n'a été réalisée sur ce budget, excepté les opérations de stock et un règlement d'honoraires

pour la régularisation d'échange de bande de terrain avec le voisinage (680 €). Ce budget enregistre également tant en fonctionnement qu'en investissement le remboursement de l'emprunt de 200 000 € souscrit pour financer, en partie, les travaux de viabilisation. Cette dépense, d'un montant annuel de 17 205 €, est financée par le budget communal.



Perspectives 2012

A la lecture de ces chiffres vous pourrez constater que la gestion financière de notre commune reste saine et que l'évolution des dépenses est maîtrisée. Certes la contrainte qui pèse sur le lotissement « Les coteaux de la roche est très lourde financièrement et nous conduit à retarder un certain nombre de travaux d'amélioration de notre village, notamment en matière de voirie.

Autant dire que nous ne prévoyons pas de travaux nouveaux importants en 2012. Il conviendra de terminer la rue de la Pie du Chêne, pour laquelle nous avons fait le choix, malgré les difficultés, de réaliser un aménagement de qualité et surtout durable. Pour l'heure, l'évolution de ce dossier « Lotissement » et la reprise des études de contournement sont annoncées pour 2014. Il nous faudra donc certainement encore attendre un peu !

Versement de subventions

Sollicité par les collèges de Vesoul pour des voyages scolaires, le conseil municipal a décidé d'attribuer deux subventions de 30 € à deux élèves résidant à Villeparois.

Il s'agit d'un voyage en Italie et d'un autre en Angleterre.

Etat Civil

Première naissance de l'année,
SACHA
de Mariam WALL et
Patrick PRZYBOROWSKI
Félicitation aux parents !

Le repas des anciens, un très bon moment de convivialité

Dimanche 30 janvier 2012, les membres du CCAS ont réuni autour des plus de 65 ans, toute l'équipe municipale et le personnel communal. Ne manquait à l'appel que quelques personnes dont notre doyenne Suzanne, un peu fatiguée ce jour là.

Cette année le repas se déroulait à VILLEPAROIS dans la salle de la mairie et les volontaires chargés de la préparation de cette fête ont eu beaucoup de plaisir à l'organiser.

La journée s'est terminée par une petite pièce de théâtre longuement répétée par une joyeuse équipe d'amateurs du Village : Elizabeth, Corinne, Nathalie, Lina, Salomé





Vendredi 10 février 2012 à 20 heures 30 dans la salle de la Mairie

**L'association « Mon Village » organise son assemblée
générale annuelle**

A l'ordre du Jour :

Bilan moral

Bilan financier

Renouvellement du bureau

Questions diverses

Venez nombreux !!!